

1. Généralités

Description générale de la systématique des noms. Quels sont les éléments **officiels** et officieux du nom ?

En droit portugais, les noms de famille portugais sont constitués, lors de l'enregistrement de l'acte de naissance, de six éléments au plus qui forment, ensemble, une chaîne de noms. Deux de ces six éléments se rapportent aux prénoms, les quatre autres aux noms de famille. Dans la vie courante, seul le dernier nom de la chaîne est en général mentionné et vaut comme nom d'usage.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

Le nom de famille est-il commun suite à un mariage ?

Chaque conjoint a le droit d'ajouter à sa propre chaîne de noms de famille au plus deux éléments du nom de famille de son conjoint. Les éléments ainsi « adoptés » restent regroupés mais peuvent être placés avant, parmi ou après les éléments de sa propre chaîne de noms. Dans ce cas de figure, la chaîne du conjoint comporte non plus six mais huit éléments, soit deux prénoms et six noms de famille. Le droit portugais ne connaît pas de nom de famille commun.

3. Port du nom dans le cas des enfants

Inscription des noms pour enfants légitimes et illégitimes.

Le nom de famille de l'enfant formé de plusieurs éléments est composé de noms provenant de la mère et du père. Les enfants du même mariage ne doivent pas nécessairement porter un nom de famille composé de la même manière.

4. Particularités

Enregistrement en cas de plusieurs noms, particules et compléments de nom.

Les conjonctions **de, do, da, dos** et **das** ne sont pas considérées comme des éléments du nom et sont **toujours** écrites en minuscules. Elles peuvent être librement insérées entre les prénoms, entre les prénoms et les noms de famille ou entre les noms de famille **lors de l'enregistrement de la naissance. Les conjonctions apparaissent donc dans l'acte de naissance portugais et font partie du nom officiel. C'est pourquoi ils figurent obligatoirement dans les documents officiels portugais comme le passeport et la carte d'identité.**

5. Exemples

Passeport de l'homme :	José Fernando da Silva dos Santos
Enregistrement en Suisse :	José Fernando da Silva dos Santos
Passeport de la femme :	Cristina Martins dos Santos
Enregistrement en Suisse :	Cristina Martins dos Santos
Passeport de l'enfant :	Sara da Conceição de Martins Santos
Enregistrement en Suisse :	Sara da Conceição de Martins Santos